

INFO' COURCELLES - SAPICOURT

TRAVAUX DE L'EGLISE :

Les travaux sont maintenant achevés. Il ne reste plus qu'à terminer les nettoyages intérieur et extérieur. Les bonnes volontés peuvent se faire connaître auprès de J.C. LAMPE. Une date sera définie pour l'« inauguration », à laquelle tout le village sera convié.

SYNDICAT SCOLAIRE DE ROSNAY :

Le Comité du Syndicat Scolaire de Rosnay s'est réuni le 4 septembre dernier, afin de faire le point sur la rentrée scolaire 2003-2004. Les principaux points suivants ont été abordés :

- La 3^{ème} classe de maternelle ne sera pas créée cette année. L'effectif global des enfants de maternelle pour deux classes, est de 62 élèves. Le Président souhaite connaître le nombre exact d'enfants de chaque village (entre 3 et 6 ans à la rentrée 2004), ainsi que les perspectives d'augmentation de la population dans les huit villages ;
- Dans le primaire, l'effectif est de 85 ou 86 élèves pour quatre classes ;
- Les temps de travail d'une assistante de l'école maternelle et d'un agent d'entretien ont été augmentés ;
- Un agent va effectuer 9 h par semaine pour la formation en informatique ;
- Le problème de sureffectif de la cantine a été débattu. Plusieurs solutions ont été évoquées (Pose de claustres dans la salle polyvalente, construction d'une salle à l'extérieur ...).

SYNDICAT DES EAUX DE LA GARENNE :

Le Conseil Syndical du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Garenne, s'est réuni le 22 septembre dernier. A cette occasion, il a décidé d'attribuer le marché de délégation de la gestion de service public d'eau potable, à la Lyonnaise des Eaux. Le nouveau contrat aura une durée de 15 ans, à compter du 1^{er} octobre 2003.

DELIBERATIONS DU CONSEIL :

Depuis la diffusion du dernier bulletin d'information, les principales délibérations suivantes ont été prises par le Conseil Municipal :

- Approbation du compte de gestion 2002 ;
- Affectation des résultats du budget 2002 ;
- Echanges de terrains en vue de l'implantation de la future station d'épuration ;
- Servitude de passage pour le cheminement des canalisations d'assainissement vers la station ;
- Reprise d'un chemin privé dans le cadre des travaux d'assainissement.

TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT :

Le terrain destiné à recevoir la station d'épuration a été choisi.

La consultation réalisée par la Communauté de Communes afin de désigner les entreprises pour la réalisation des travaux, s'est avérée infructueuse.

Une nouvelle procédure va donc être lancée tout prochainement, pour effectuer ce choix.

ETAT CIVIL DEPUIS MAI 2003 :

Naissances :

- Charlotte-Alexandra MOSCHETTI, le 1 mai 2003 ;
- Maxence VERMEIRSCH le 10 septembre 2003.

Mariages :

- Amandine GIRAUD et Julien LAMPE le 28 juillet 2003 ;
- Anne-Sophie GUENU et Roland CARUEL le 9 août 2003.

Décès :

- Monsieur Albert HANUS, ancien membre du conseil municipal, est décédé à Reims le 20 juin 2003.
- Monsieur Charles GERARD est décédé à Courcelles Sapicourt le 9 octobre 2003.

La Commune présente ses condoléances les plus sincères aux familles.

INSCRIPTIONS LISTES ELECTORALES :

Afin d'être en mesure de voter à Courcelles-Sapicourt en 2004, il est nécessaire, pour les nouveaux arrivants ou les jeunes votants, d'être inscrits sur les listes électorales de la commune.

Cette inscription doit être réalisée en Mairie, avant le 31 décembre 2003.

HEURES D'OUVERTURE DECHETTERIES :

Gueux jusqu'au 31/10/2003 :

- Lundi : 9 à 12h00
- Mardi : Fermée
- Mercredi : 14 à 19h00
- Jeudi : 14 à 19h00
- Vendredi : 9 à 12h00
- Samedi : 9 à 12h00 et 14 à 18h00

Muizon jusqu'au 31/10/2003 :

- Lundi : 14 à 19h00
- Mardi : 9 à 12h00
- Mercredi : 9 à 12h00
- Jeudi : Fermée
- Vendredi : 14 à 19h00
- Samedi : 9 à 12h00 et 14 à 18h00

Gueux du 1/11/2003 au 31/03/2004 :

- Lundi : 9 à 12h00
- Mardi : Fermée
- Mercredi : 14 à 18h00
- Jeudi : 14 à 18h00
- Vendredi : 9 à 12h00
- Samedi : 9 à 12h00 et 14 à 18h00

Muizon du 1/11/2003 au 31/03/2004 :

- Lundi : 14 à 18h00
- Mardi : 9 à 12h00
- Mercredi : 9 à 12h00
- Jeudi : Fermée
- Vendredi : 14 à 18h00
- Samedi : 9 à 12h00 et 14 à 18h00

HEURES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE :

Le secrétariat est ouvert au public tous les jeudis de 14h30 à 18h00, ainsi que les samedis suivants de 9h00 à 11h00 : 18/10, 15 et 29/11 et 13 et 27/12/2003.

INTERNET - ADSL :

Depuis le 15 septembre dernier, l'ADSL est disponible dans notre commune.

**Peu de documents sont à garder toute votre vie.
Ce tableau vous précise quels principaux papiers sont à conserver, et pendant combien de temps.**

Document	Durée	Document	Durée	Document	Durée
Accident de travail	à vie	Crédits : consommation après échéance	2 ans	Loisirs : factures hôtel et restaurants	6 mois
Assurance : auto habitation après résiliation	10 ans	Crédits : immobilier après échéance	10 ans	Location : bail et charges	5 ans
Assurance : quittances	2 ans	Diplômes :	à vie	Location : quittances loyers	5 ans
Assurance : avis résiliation	2 ans	Divorce : Jugement	à vie	Notaires : frais divers et honoraires	5 ans
Assurances : vie décès pour les contrats	à vie	Divorce : pension alimentaire après solde	5 ans	Pension : civile, militaire	à vie
Assurances : pour les frais professionnels	5 ans -	Donation :	à vie	Acte de propriété (tant qu'on est propriétaire)	à vie
Avocats : pour les notes d'honoraires	30 ans	Dossiers : médicaux	à vie	Reconnaissance de dette (après remboursements)	30 ans
Avocats : pour les frais professionnels	2 ans	Dossiers : scolaires	à vie	Rentes :	5 ans
Banque : pour les chèques	1 an+8 j	Etats des lieux à l'entrée en location	fin locat.	Retraite : avis de paiement	à vie
Banque : talons de chèquiers	10 ans	Etats des lieux fin de location : dépôt garantie	Remb.t	Retraite : relevés de points	à vie
Banque : talons chèquiers en cas de prêt	30 ans	Factures : eaux	2 ans	Retraite : pension de réversion	à vie
Banque : talons mandats, virements	2 ans	Factures : électricité et gaz	5 ans	Santé : Certificats médicaux	à vie
Banque : relevés de comptes	10 ans	Factures : de téléphone	1 an	Santé : factures frais séjours clinique privée	10 ans
Bulletins de salaires	à vie	Factures réparation : par un commerçant	10 ans	Santé : factures frais de séjours hôpital	30 ans
Certificats : de travail	à vie	Factures réparation : par un artisan	30 ans	Ordonnances : tant que valides	à vie
Certificats : de ramonage	1 an	Factures et autres : travaux de construction	10 ans	Remboursements : sécurité sociale	2 ans
Chômage : avis de prise en charge	à vie	Huissier :	1 an	Remboursements : mutuelles	2 ans
Chômage : avis de paiement	5 ans	Identité : carte et passeport jusqu'à renouvel.t	à vie	Traites – lettres de change :	3 ans
Factures et garanties : des objets détenus	à vie	Impôts : locaux	à vie	Transports : récépissé enregistrement bagage	1 an
Contrats : de mariage	à vie	Impôts : sur les revenus, la fortune	4 ans	Transports : facture de déménagement	1 an
Contrats de travail : après résiliation	2 ans	Impôts : avertissements et avis	4 ans		
Contravention :	1 an	Impôts : preuves de paiement	4 ans		
Copropriété : règlement	à vie	Impôts : redevance audiovisuelle	3 ans		
Copropriété : relevé de charges	10 ans	Livrets : épargne, de famille et militaire	à vie		